

Message important de la Ville de Boucherville | Passeport vaccinal

À tous les organismes,

Afin de se conformer aux dernières mesures sanitaires énoncées par le gouvernement du Québec et la santé publique, la Ville de Boucherville est dans l'obligation de mettre en place des mesures afin d'exiger le passeport vaccinal dans tous ses bâtiments, espaces et équipements où des activités y sont assujetties, et ce, à compter du 1^{er} septembre.

La vérification du passeport vaccinal sera exigée pour toutes les personnes âgées de 13 ans dans les lieux suivants :

- Centre multifonctionnel Francine-Gadbois
- Centre des glaces Gilles-Chabot
- Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier
- Terrains sportifs extérieurs lors des activités organisées

En ce qui concerne les autres bâtiments (écoles) des mesures devront aussi être mises en place selon la nature des activités.

Selon le nouveau napperon des mesures mis du lien suivant : https://cpaboucherville.ca/wp-content/uploads/2021/08/21-098-09_napperon_loisir-sport-ete-2021.pdf, le passeport vaccinal sera demandé pour toutes personnes qui participent à une activité physique ou sportive organisée dans un lieu public intérieurs ou extérieur. Il sera aussi demandé lors d'un événement ou d'une activité publique organisée ou il y a 50 participants et plus.

Prendre note que vous devez continuer de respecter toutes les mesures sanitaires établies incluses dans le napperon des mesures mis en pièce jointe et que vous devez vous garder un registre de présences lors de chaque activité.

voici le fonctionnement du passeport vaccinal

Lorsqu'un citoyen se présentera à un lieu où le passeport vaccinal est demandé, celui-ci devra fournir sa preuve de vaccination contre la COVID-19 contenant un code QR, qui affichera son niveau de protection. Cette preuve, qui vise à vérifier si une personne est adéquatement protégée (2 doses), pourra être présentée de trois façons :

1. Sous un format papier;
2. Sous un format PDF depuis un appareil mobile;
3. À partir de l'application VaxiCode, dont le téléchargement est gratuit sur App Store et Google Play.

À noter que pour tous les formats, une preuve d'identité avec photo devra être demandée pour les citoyens âgés de 16 ans et plus.

En ce qui concerne la méthode de vérification en tant que telle, une autre application, nommée VaxiCode Verif, pourra aussi être téléchargée pour vous permettre d'effectuer la validation des codes QR présentés par la clientèle. Nous vous invitons à consulter le site Web du gouvernement du Québec au <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/passeport-de-vaccination-covid-19> pour en savoir davantage sur le fonctionnement de ces applications et les détails relatifs à leur application.